



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Délibération n°2017092

Date de convocation : 19/09/2017

Membres en exercice : 26

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 29/09/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Courthézon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Alain ROCHEBONNE :

Présents :

Caderousse : FIDÈLE Serge

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse, FENOUIL Jean-Pierre

Jonquières : BISCARRAT Louis, MAFFRE Claudine, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, BOURGEOIS Claude, BÉGUELIN Armand, GRABNER Chantal, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, LAROYENNE Gilles

Absents ayant donné pouvoir : LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Jacques, TRAMIER Sandy pouvoir à GASPA Catherine, ARNAUD-PERVEYRIE Carole pouvoir à SABON Denis, BOMPARD Guillaume pouvoir à TESTANIÈRE Gérald, HAUTANT Anne-Marie pouvoir à LAROYENNE Gilles

Secrétaire de Séance : LEMAIRE Marie-Thérèse

OBJET : ADMINISTRATION / DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU BUREAU
RAPPORTEUR : M. Jacques BOMPARD

Par délibération n°2016171 du 19 septembre 2016, le Conseil de Communauté avait procédé à l'avalisation d'un certain nombre de délégations d'attribution au bénéfice du Bureau de manière à fluidifier le fonctionnement de l'institution.

Considérant que depuis cette date un certain nombre de délibérations sont venues compléter la liste de ces attributions, il convient de procéder à la mise à jour de ces délégations, et d'y adjoindre de nouvelles permettant d'accélérer la réactivité des services en matière de gestion courante des dossiers.

Il est proposé d'accorder au Bureau les délégations suivantes :



034-248400236-20170928-0CC2017092-DE

ADMINISTRATION GENERALE	
DCC2016071 19/09/2016	Autoriser, au nom de l'intercommunalité, l'adhésion aux associations dont les conséquences ont été prévues au budget
DCC2016071 19/09/2016	De désigner les représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures et les commissions ne présentant pas de caractère réglementaire
DCC2016071 19/09/2016	Emettre un avis sur les modifications statutaires d'établissements publics auxquels l'intercommunalité adhère
COMMANDE PUBLIQUE	
DCC2016071 19/09/2016	De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 1 000 000 € HT.
DCC2016071 19/09/2016	De prendre toute décision relative aux avenants des marchés, quel que soit leur objet, n'ayant pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au Président
FINANCES	
DCC2016071 19/09/2016	De procéder aux admissions en non-valeur d'un montant unitaire inférieur à 10 000 €, dans la limite des crédits ouverts au budget.
DCC2016071 19/09/2016	Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux n'ayant pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au Président
DCC2016071 19/09/2016	D'autoriser les avances sur subventions et participations institutionnelles dont les conséquences ont été intégrées au budget
DCC2016071 19/09/2016	D'autoriser la déconsignation des indemnités d'expropriation
DCC2016071 19/09/2016	Prendre toute décision relative aux subventions attribuées en application d'une délibération cadre du conseil de communauté
DCC2017092 25/09/2017	D'approuver les garanties d'emprunt sollicitées en application d'une délibération cadre du conseil de communauté
DCC2016071 19/09/2016	D'approuver les conventions par lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une opération d'aménagement
PATRIMOINE ET DOMANIALITE	
DCC2016071 19/09/2016	Décider de toute acquisition, cession et échange immobilier conforme à l'évaluation des services fiscaux et d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires.
DCC2017092 25/09/2017	Décider, suite à la réactualisation de l'évaluation des services fiscaux, de toute acquisition, cession et échange immobilier ayant déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire, sous condition que cette dernière n'entraîne pas une augmentation supérieure à 5% du montant initialement prévu et que les crédits soient inscrits au budget.
DCC2017092 25/09/2017	Décider de passer des dépenses d'amélioration de la flotte en investissement
DCC2016071 19/09/2016	Décider du choix de la procédure d'expropriation, approuver les dossiers d'enquête publique, prendre toutes mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouverture des enquêtes réglementaires pour les opérations déclarées d'intérêt communautaire nécessitant des acquisitions foncières.
DCC2016071	Fixer les indemnités allouées en cas d'expropriation d'immeubles ou de droits

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2017

Application agréée E. Espérou.com

084-2484 00236-20170928-DCC2017092-0E

19/09/2016	réels immobiliers, d'un montant n'excédant pas le prix fixé par les services fiscaux, dans la limite des crédits ouverts au budget.
DCC2017092 25/09/2017	Décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la communauté de communes d'une valeur unitaire comprise entre 1 000 € et 10 000 €, ainsi que de la restitution aux communes propriétaires des biens mis à disposition.
DCC2016071 19/09/2016	Prendre toute décision relative aux transactions à conclure en application de l'article 2044 et suivants du code civil, dans la limite unitaire de 200 000 € HT.
DCC2016071 19/09/2016	Décider des conditions d'affectation, d'occupation ou de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles appartenant à la collectivité pour une durée n'excédant pas celle du mandat
DCC2016071 19/09/2016	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses n'ayant pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au Président
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES	
DCC2017092 25/09/2017	Modifier les annexes du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés après avis de la Commission Intercommunale compétente.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016071 du 19 septembre 2016 portant délégation d'attributions au Bureau,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise à jour de ces délégations,

APRÈS FAVORABLE avis du Bureau du 14 Septembre 2017,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les délégations d'attributions au Bureau telles que mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que cette délibération abroge et remplace la délibération n°2016071 du 19 septembre 2016 visant le même objet,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ces délégations sont systématiquement rapportées au Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Bédarrides, le 28/09/17



Le Président

Alain ROCHEBONNE

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2017

Application agréée E. lespalte.com

054-2484 00235-20170928-0002017092-0E

